

sance du pays entier, par la publication faite dans les journaux de la lettre de son secrétaire, en date du 9 Avril 1883.

Dans leur réunion du 22 mai 1883, les évêques n'ont donc pas été mis en mesure de se prononcer sur l'opportunité de la division ; ils n'ont pas émis d'opinion sur ce point ; c'est du moins ce qu'il faut conclure des lettres de Mgr l'Archevêque citées plus haut, et du fait que l'Administrateur du diocèse des Trois-Rivières n'a pas été admis à prendre part à cette assemblée. Le dernier jugement officiel de leur part à ce sujet jusqu'à ce jour, est celui de leur assemblée du 23 Mars 1876, et ce jugement, comme il appert par le procès-verbal et les lettres qui y sont annexées, est opposé à la division.

3o En agissant de cette manière, le Métropolitain a empêché les Evêques de renseigner le St-Siège, comme il leur appartenait de le faire, sur cette question de la division de mon diocèse et sur son opportunité. Comme le St-Père me le répétait encore lui-même, à mon audience du mois de juin 1883, le Saint-Siège ne divise les diocèses que pour le bien de l'Eglise et de ces diocèses, et non pour des considérations étrangères. Or, les Evêques sont les aviseurs naturels et seuls compétents du Saint-Siège en pareille matière. C'est à eux qu'il appartient de lui faire connaître ce que, dans tel cas donné, demande le bien de l'Eglise et des diocèses. Il ne convenait donc pas de leur fermer la bouche, comme Mgr l'Archevêque l'a fait, et de leur ôter ainsi le moyen de faire voir au Saint-Siège ce que demandaient le bien et la justice, d'autant plus que, par ce silence forcé, ils étaient exposés à voir passer une mesure, qui était en contradiction avec leur propre jugement rendu en 1876.

4o Au sujet du *motu proprio* sur lequel Mgr l'Archevêque juge à propos de revenir, il me suffira de citer la réflexion que me faisait à ce propos un savant prélat romain, Mgr Santi. " Il n'y a pas, disait-il, chez le Pape d'inspiration directe de l'Esprit-Saint dans les questions de division des diocèses. "

Je prie Votre Excellence de croire à mon entier dévouement en N. S.

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

Evêché des Trois-Rivières ce 24 Avril 1884.

MONTOLIER
DOMINUS-TERAS